

Dimanche 24 Mai 2020

Installation du Conseil Municipal

Compte-rendu

Présents : Adelinet Jeannine, Baudoux Bernard, Bernard Serge, Caron Marianne, Carpentier François, Dehier Philippe, Demilly Nicole, Deneubourg Sandrine, Denys Agnès, Desse Janique, Desse Perrine, Dewaele Michel, Durieux Jean, Dursent Sébastien, Georges Hugo, Lagrené Laurent, Leroy Brigitte, Mairiaux Isabelle, N'Diaye Betty, Oumheta Bilel, Palmiste Logan, Thurette Pascal, Tournay Sylvie, Virgile Dominique Alexandre, Volkaert David, Wager Corinne, Wager Michel et Yeddou Leïla (28 membres)

A donné procuration : Depret Kévine (à A. Denys). (1 membre)

1) ELECTION DU MAIRE

Monsieur Michel DEWAELE, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales. L'article L 2122-1 dispose que «il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal». L'article L 2122-4 dispose que «le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses 29 membres» L'article L 2122-7 dispose que «le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu».

Monsieur Michel DEWAELE sollicite trois volontaires comme assesseurs : DEMILLY Nicole, DESSE Perrine et OUHMETA Bilel acceptent de constituer le bureau. Monsieur Michel DEWAELE demande alors s'il y a des candidats. Le groupe « Fiers de notre ville, Fiers de ses talents » propose la candidature de **Monsieur BERNARD BAUDOUX**.

Les deux autres listes ne proposent pas de candidats. M. Dewaele invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Monsieur MICHEL DEWAELE proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité requise : 15
- Bernard BAUDOUX a obtenu : 25 voix

Bernard BAUDOUX ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

IL est proposé à l'assemblée de reconduire le même nombre d'adjoints qu'au mandat précédent soit 8.

Vote : Majorité.

3) ELECTION DES ADJOINTS

Une seule liste de 8 noms est proposée par la liste « Fiers de notre ville, fiers de nos talents ».

Sont élus adjoints avec 24 voix « Pour », 2 Bulletins « Nul » et 3 « Blancs »

Agnès Denys

Jean Durieux

Sylvie Tournay

Serge Bernard

Brigitte Leroy

David Volkaert

Nicole Demilly

Hugo Georges

- Lecture de la charte de l'élu local

MODALITES D'ENVOI DES CONVOCATIONS

La loi « Engagement et proximité » change les modalités d'envoi de la convocation.

Précédemment la convocation était adressée sur papier au domicile ou à l'adresse e-mail de chaque conseiller, sur demande expresse.

La loi « Engagement et proximité » inverse ce principe. **Ainsi la convocation devra être transmise de manière dématérialisée. La loi incite également les collectivités à en faire de même avec les ordres du jour et pièces annexes. Exception pouvant être faite pour les documents plus volumineux.**

L'ensemble ne sera adressé par écrit au domicile qu'exclusivement sur demande.